

PROGRAMME SUD II

PROGRAMME CONJOINT UNION EUROPÉENNE - CONSEIL DE L'EUROPE (2015 - 2017)

LETTRE D'INFORMATION No 4 (février-mai 2016)

Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée

Financé
par l'Union européenne



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

Introduction aux normes européennes et internationales relatives aux droits de l'homme avec le Programme de formation avancée dans le domaine des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie pour le Sud de la Méditerranée

Le Programme de formation avancée dans le domaine des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie (PATHS) a réuni 30 experts nationaux et des juristes du Sud de la

Méditerranée pour un atelier de quatre jours consacré à une introduction à la Convention européenne des droits de l'homme et aux autres systèmes internationaux de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.



Le deuxième module de ce programme qui vise à fournir un cadre de formation structuré et global, basé sur la demande et développé spécifiquement pour les partenaires du Sud de la Méditerranée dans le cadre des activités du Programme Sud II, a eu lieu à Strasbourg du 23 au 26 mai 2016. Il intervient à la suite du module initial portant sur « la justice constitutionnelle, la justice transitionnelle et le processus législatif » qui s'est tenu à Venise en novembre 2015.

Grâce à une alternance de sessions plénières et de travaux en groupes restreints,

les participants ont pu approfondir leurs connaissances sur les modes de protection des droits de l'homme en cours dans les systèmes juridiques internationaux et sur la Convention européenne des droits de l'homme comme pierre angulaire du droit constitutionnel européen.

L'étude du fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme a par ailleurs constitué une partie importante de cette session de renforcement des capacités qui a permis d'explorer les aspects procéduraux de la protection des droits fondamentaux. La simulation d'audience devant la Cour ainsi qu'une série d'études de cas et d'exposés ont fourni l'occasion aux participants de partager leur expérience, de réfléchir sur la marge d'amélioration de leurs législations nationales respectives, et de se créer de nouveaux contacts.

L'évaluation des commentaires obtenus auprès des participants a salué la pertinence, l'efficiency et l'efficacité de la formation, une réussite que le Conseil de l'Europe cherchera à renouveler lors du prochain module.

PROTEGER ET PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

Suivi de la mise en place et du fonctionnement des futurs Mécanismes nationaux de prévention de la torture au Maroc et en Tunisie



Pour soutenir les efforts du Maroc concernant la lutte contre la torture, les experts du Conseil de l'Europe ont effectué une mission à Rabat les 25 et 26 février 2016 dans le but de préparer un programme de formation à l'attention des membres du Mécanisme

national de prévention contre la torture (MNP) et de s'entretenir avec la délégation de l'Union européenne au Maroc et l'Association pour la prévention de la torture (APT) sur le contenu de la formation et sa méthodologie. En parallèle, des réunions ont également eu lieu avec des représentants du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) suivies d'une visite dans son nouveau centre de formation.

Lors d'un deuxième atelier qui s'est tenu le 25 avril à Rabat, le Conseil de l'Europe a présenté le programme de formation pour les membres et le personnel du futur MNP devant le CNDH et des représentants de l'APT.

Le programme de formation initiale a finalement eu lieu les 30 et 31 mai 2016 à Rabat ; il a porté sur le rôle, le mandat et les modalités de travail du MNP, ainsi que sur le cadre juridique national et international pour la lutte contre la torture et à sa prévention.

En Tunisie, une étape clé dans le processus de mise en place du MNP a été marquée par l'élection des seize membres constitutifs de l'INPT, la nouvelle Autorité de l'Assemblée des représentants du peuple, fin mars 2016. Le 19 mai 2016, une réunion organisée par le Conseil de l'Europe à Tunis a réuni les membres de l'INPT avec des partenaires internationaux pour une discussion sur les domaines de coopération.

Prévention et lutte contre l'abus et le trafic de drogues : le Conseil de l'Europe soutient le développement de politiques régionales



Pour améliorer la coopération entre l'Europe et le Sud de la Méditerranée et mieux combattre les phénomènes d'abus d'alcool et autres drogues, le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe a tenu une réunion de son Comité MedSPAD le 9 février à Paris.

Les participants à la réunion ont échangé conseils et expertise pour préparer les enquêtes en milieu scolaire (enquête MedSPAD) visant à faire le point de l'état de consommation et d'abus d'alcool dans le Sud de la Méditerranée (Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie) avant de publier un deuxième rapport régional fin 2016 qui aidera les pays partenaires à développer leurs politiques de prévention.

Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe

PROMOUVOIR L'ETAT DE DROIT

Consolider le travail avec la Jordanie et la Tunisie pour améliorer la justice au quotidien : focus sur la qualité de la justice et la gestion du temps judiciaire

Dans le but de consolider les acquis du Programme Sud II en Tunisie et en Jordanie dans le domaine de la réforme de la justice, des représentants des deux pays ont participé à la réunion sur la qualité de la justice (GT-QUAL), organisée par la Commission européenne pour l'efficacité de la Justice (CEPEJ) les 15 et 16 mars à Strasbourg.

Les présidents des trois tribunaux pilotes tunisiens – Nabeul, Sidi Bouzid et



Zaghouan – ont pu échanger avec les experts du Conseil de l'Europe sur les défis et les solutions concrètes pour améliorer l'activité judiciaire. Lors d'un atelier séparé qui s'est tenu le 17 mars, ils ont discuté de la réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des usagers en Tunisie.

Pour la Jordanie, les activités du Programme Sud II dans le domaine de la réforme de la justice ont été présentées au nouveau directeur de la Direction de la coopération internationale au ministère de la Justice.

Les durées de procédure dans certains tribunaux et la collecte de données statistiques ainsi que l'utilisation et la dissémination des outils du Centre SATURN du Conseil de l'Europe pour la gestion du temps judiciaire ont fait l'objet d'une réunion séparée qui s'est tenue le 22 mars avec les deux délégations de la Jordanie et de la Tunisie.

Commission européenne sur l'efficacité de la justice (CEPEJ)



Une meilleure gouvernance à travers des instances indépendantes : la Commission de Venise soutient l'institution du Médiateur administratif du Maroc et de la Tunisie

Afin de soutenir le développement d'instances indépendantes dans le Sud de la Méditerranée, la Commission de Venise du Conseil de l'Europe a fourni un soutien pour l'évaluation des besoins du Médiateur administratif de la Tunisie en partenariat avec l'Association des Médiateurs de la Méditerranée (AOM).

Lors d'une visite le 25 février à Tunis, l'évaluation des experts a porté sur la législation relative au Médiateur au regard de la nouvelle constitution tunisienne et des textes européens et internationaux ainsi que sur la structure organisationnelle de l'institution. Les conclusions de cette étude enrichiront le programme de formation du personnel du Médiateur et de soutien incluant des échanges entre pairs européens et tunisiens en cours d'élaboration.

Dans la même perspective, la Commission de Venise, en association avec le Médiateur du Maroc, a contribué à l'organisation de la 17e session de formation des collaborateurs de l'Association des ombudsmen et médiateurs de la Francophonie (AOMF) qui a eu lieu du 17 au 19 mai 2016 à Rabat sur le thème « Objectifs et stratégies communicationnelles pour les institutions de médiation à l'heure du web social ».



Justice constitutionnelle dans le Sud de la Méditerranée : défis régionaux et réformes

A la demande de la Cour constitutionnelle de la Jordanie en collaboration avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe et la Fondation Konrad Adenauer, des représentants de six pays du pourtour méditerranéen y compris des membres de l'Union des Cours et Conseils constitutionnels arabes se sont réunis les 28 et 29 février sur les bords de la Mer morte en Jordanie. Ils y ont débattu des défis régionaux et des réponses possibles quant au soutien des instances régionales dans le domaine de la justice constitutionnelle.

Les participants ont pu échanger avec des experts du Conseil de l'Europe et de la Commission de Venise, en particulier sur l'interaction entre la justice constitutionnelle et les traités internationaux, l'équilibre entre les intérêts de l'Etat et la protection des droits fondamentaux et l'impact des décisions de justice constitutionnelle.

Commission de Venise du Conseil de l'Europe



Soutenir le secteur privé marocain dans ses efforts pour lutter contre la corruption

Deux ateliers consacrés au secteur privé ont été organisés par le Conseil de l'Europe les 22 et 23 février à Rabat, en coopération avec l'Instance centrale pour la prévention contre la corruption du Maroc (ICPC) et la Fédération des entrepreneurs du Maroc (CGEM). Le premier atelier a présenté les bonnes pratiques internationales pour l'autorégulation, l'évaluation des risques, l'audit interne et les enquêtes pour prévenir la corruption dans les entreprises privées. Suite aux discussions, un guide sur les politiques d'autorégulation en matière de conformité anti-corruption dans le secteur privé est en cours d'élaboration par des experts du Conseil de l'Europe, de l'ICPC et des représentants de la CGEM.

Le deuxième atelier a porté sur les risques de corruption dans les marchés publics du point de vue du secteur privé. Les vulnérabilités procédurales majeures et les alertes à propos du processus de passation des marchés publics au Maroc y ont été abordées. Les résultats de la discussion alimenteront un exercice global d'évaluation des risques du secteur des marchés publics menée par l'ICPC avec la participation des autorités d'inspection, des organismes d'application de la loi et des organismes gouvernementaux impliqués dans les marchés publics.



Renforcer le cadre jordanien de recouvrement d'avoirs

Du 6 au 10 mars les experts du Conseil de l'Europe ont organisé une série d'ateliers et de réunions à Amman, Jordanie, visant à renforcer les capacités des autorités jordaniennes dans le traitement des cas de recouvrement d'avoirs.

Les 7 et 8 mars, un premier atelier a examiné les bonnes pratiques internationales en matière d'échanges d'informations à des fins de recouvrement d'avoirs. Un deuxième atelier, tenu le 10 mars, a porté sur le processus de ce recouvrement, les réseaux internationaux et des exemples concrets de demandes d'entraide judiciaire internationale.

Les ateliers s'adressaient notamment à l'Unité en charge du blanchiment d'argent et de la lutte contre le financement du terrorisme (AML/CFT), aux procureurs détachés auprès de la Commission anti-corruption jordanienne (JACC), aux enquêteurs et aux fonctionnaires des douanes et de la Direction de la sécurité générale.

Les 6 et 9 mars, des réunions de travail supplémentaires sur l'élaboration de procédures normalisées d'exploitation de l'Unité ainsi que sur les modes d'interaction avec d'autres organismes externes ont été proposées aux membres du JACC et de l'AML/CFT.



Une formation régionale sur les enquêtes administratives anti-corruption

Une formation régionale sur les enquêtes administratives anti-corruption basées sur l'analyse des risques s'est tenue à Strasbourg du 17 au 20 mai 2016, au siège du Conseil de l'Europe.

Cette formation a rassemblé des fonctionnaires de plusieurs institutions de contrôle, d'autorités d'audit et d'agences anti-corruption en provenance de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie. Les participants ont étudié les types et les méthodes d'enquêtes administratives, les risques des marchés publics, les techniques d'analyse financière et de comptabilité ainsi que d'autres aspects des enquêtes administratives, présentés à travers une approche basée sur les risques.

En outre, les participants des trois pays ont échangé leurs expériences et renforcé leurs compétences dans le domaine de l'inspection à travers des cas pratiques liés à l'identification des infractions liées à la corruption.

SOUTENIR LA DEMOCRATIE

Développer des politiques d'inclusion par une approche interculturelle : le réseau des Cités interculturelles en Jordanie et au Maroc



Le Conseil de l'Europe a organisé deux ateliers de travail en Jordanie et au Maroc (février et mars 2016) pour lancer le projet Cités interculturelles (ICC) dans le Sud de la Méditerranée.

Les deux ateliers ont présenté un aperçu des concepts développés par ICC dans son réseau de 100 villes pour soutenir l'application d'un nouveau modèle de gestion de la diversité appelé l'intégration interculturelle. Le projet est basé sur le postulat que la diversité est un avantage si l'on considère les migrants comme une ressource pour le développement économique, social et culturel local, et non pas seulement comme des groupes vulnérables ayant besoin de soutien et de services.

Lors de la réunion du 1er février en Jordanie, quatre municipalités pilotes (Amman, Zarqa, Wasitiyyah et Sahab) ont été identifiées comme prêtes et désireuses de coopérer. Les visites sur place effectuées du 29 mai au 1er juin 2016 ont permis d'effectuer une évaluation de base de la politique des villes sur l'approche interculturelle. Un appui de haut niveau a également été obtenu auprès du ministre des Affaires municipales ainsi que de la Grande Municipalité d'Amman en Jordanie, qui ont officiellement nommé un coordonnateur du programme.

Au Maroc, une rencontre, le 4 mars à Tanger, a réuni des représentants de onze villes marocaines (Tanger, Agadir, Meknès, Rabat, Casablanca, Marrakech, Chefchaouen, Tétouan, Kenitra, Martil et Larache) qui ont approuvé à l'unanimité la création d'un réseau des Cités interculturelles marocaines bientôt accueilli et coordonné par la ville de Tanger.

Toutes les villes qui souhaitent rejoindre le réseau participeront dans les prochains mois à l'Index des Cités interculturelles (un outil d'auto-analyse et de comparaison basé sur 11 indicateurs) et travailleront à la définition d'un plan d'action commun et de secteurs prioritaires pour le Réseau.

Cités interculturelles du Conseil de l'Europe

Troisième Académie d'été pour le renforcement de la démocratie dans la région euro-méditerranéenne : les jeunes leaders du Maroc et de la Tunisie discutent des défis et des opportunités de l'éducation et de la démocratie

Vingt et un jeunes leaders politiques et communautaires diplômés des Ecoles d'études politiques de Bulgarie, de Tunisie et du Maroc ont pris part à la troisième Université d'été pour le renforcement de la démocratie dans la région euro-méditerranéenne. L'événement, dédié à la démocratie et à l'éducation, a été organisé du 25 au 30 mai 2016 à Pravetz (Bulgarie).

Tout en soulignant l'importance de l'égalité entre les sexes et de son rôle en tant que condition préalable à la stabilité, les experts ont appelé à un meilleur accès des femmes à la vie politique et sociale quotidienne dans des pays comme le Maroc et la Tunisie.

L'atelier de cinq jours a permis aux participants de débattre sur des sujets tels que la migration, le développement de carrière, ainsi que l'accès à l'éducation pour les jeunes du Maroc et de la Tunisie.

Ecoles d'Etudes politiques du Conseil de l'Europe

DECouvrez NOS GALERIES PHOTOS



Plus d'informations sur le Programme Sud II



Programme Sud II

South-programme@coe.int

Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg



LIKE



TWEET



FORWARD